

Zaventem, 13 novembre 2016.

Communiqué syndical

Amendement de la majorité sur un projet de loi : traitement de décembre, seuls les policiers seront payés plus tard !

Par l'Arrêt n° 226 189 du 23 janvier 2014 du Conseil d'Etat en date du 23 janvier 2014, l'autorité s'est retrouvée dans l'obligation d'inscrire le paiement du traitement des fonctionnaires de décembre au budget de l'année en cours.

Cette situation sera régularisée par un projet de loi. Le traitement de décembre pour le secteur de la Fonction publique ne sera bientôt plus payé en janvier de l'année suivante, mais bien fin décembre comme par le passé. Et cela vaut aussi pour le secteur policier.

Mais grande a été notre étonnement de constater que quatre membres de la majorité actuelle ont introduit le 8 novembre un amendement pour qu'une exception soit envisagée pour la police, faisant que nos traitements de décembre seront toujours payés ... en janvier.

La motivation de cet amendement repose sur le fait prétendu que dans les zones de police, il serait très difficile de répondre à la loi à venir « *dans des délais extrêmement courts* » et que des crédits supplémentaires devraient être opérés pour payer les traitements en décembre. D'une part, c'est évidemment particulièrement hypocrite dès lors que les délais dont on parle ne sont pas extrêmement courts. Et d'autre part, il y a bon nombre de zones de police qui depuis la réforme ont ristournés à la(aux) commune(s) le boni annuel final ... chaque année. En plus, 40 % des zones de police ont déjà adopté cette loi intégralement et ont déjà opéré la régularisation technique, ce qui démontre que cela est parfaitement faisable.

Pour la police fédérale, cette régularisation technique a déjà eu lieu depuis 2013. Mais le secrétariat social de la police intégrée doit encore « *disposer d'un délai de plusieurs mois pour mettre en place les adaptations nécessaires à la bonne exécution de cette loi.* » dans le moteur salarial. Si on opère la régularisation depuis 2013 déjà, a-t-on besoin réellement de plusieurs mois pour adapter le moteur salarial ?

Il nous faut conclure que parce que quelques « décideurs » politiques ont négligé d'opérer la régularisation nécessaire, on choisit la solution de facilité.

Et encore une fois, nous pouvons apprécier la manière dont la majorité actuelle traite VOLONTAIREMENT la police et ses membres du personnel !

Vincent **Gilles**
Président National
+32475304864

Vincent **Houssin**
Vice-président national
+32485184952



